

## Conditions générales pour les clients industriels de Classic Parts

### Domaine d'application

Les livraisons de Classic Parts d'AMAG Import AG, Group Aftersales à Buchs ZH, et des magasins régionaux affiliés (ci-après dénommés «AMAG») sont régies exclusivement par les «Conditions générales» énoncées ci-après. Toute condition contraire aux présentes Conditions générales ne s'applique que si elle a été acceptée par écrit par AMAG.

### Prix

AMAG facture les prix en francs suisses et conformément aux tarifs en vigueur le jour de l'expédition. Les prix finaux publiés par AMAG correspondent aux prix de vente conseillés (PVC).

### Livraison

Les articles commandés par le client industriel sont livrés par AMAG dans la mesure des possibilités. Le client industriel s'engage à accepter aussi les livraisons partielles. Les articles commandés sont en principe livrés dans un délai de sept à dix jours ouvrables. Le client industriel ne peut faire valoir aucun droit en cas de non-livraison ou de retard de livraison. Si le délai de livraison est dépassé de plus de six semaines, le client industriel peut annuler l'achat en fixant un délai supplémentaire raisonnable. Toute autre prétention du client industriel est exclue dans la mesure où il ne s'agit pas d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part d'AMAG. AMAG se réserve le droit de modifier la conception, la forme ou l'offre de prestations pendant le délai de livraison. Toutes les indications données sur la performance, le poids et les autres caractéristiques des articles sont à considérer comme approximatives. Une personne mandatée par le client industriel confirme par sa signature que la livraison a été effectuée en bonne et due forme. Des frais de livraison sont facturés pour les articles expédiés par l'intermédiaire du service de livraison.

### Paiement

Les livraisons sont facturées périodiquement. Les conditions de paiement s'entendent 30 jours net, et la procédure de recouvrement direct (LSV) est privilégiée.

### Réserve de propriété

Toutes les pièces restent la propriété d'AMAG Automobil- und Motoren AG jusqu'au paiement du montant total de la facture. Le client industriel est autorisé à revendre les pièces à des clients finaux ou à les utiliser dans le cadre de la marche usuelle des affaires. Dans ce cas, le client industriel cède à AMAG les créances envers des tiers découlant de la revente et est autorisé à recouvrer ces créances pour le compte d'AMAG. Si le client industriel ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement envers AMAG, celle-ci est en droit d'informer le tiers qui a été désigné à sa demande de la cession de créances et d'exiger le paiement en sa faveur. Toute mise en gage ou cession à titre de garantie des articles placés sous réserve de propriété est interdite. Lors d'interventions de tiers sur ces articles, AMAG Automobil- und Motoren AG doit en être informée sans délai.

### Droit de retour

Les réclamations ne sont recevables que dans un délai de 8 jours suivant la réception de la marchandise. Lorsque les réclamations sont justifiées, l'obligation d'AMAG se limite à la livraison ultérieure des articles manquants ou au remplacement des articles défectueux ou livrés par erreur.

Les Classic Parts peuvent uniquement être retournées en cas de réclamations justifiées. Les articles sont repris au prix facturé.

### Garantie

Les pièces neuves Classic Parts sont généralement couvertes par une garantie de deux ans et les pièces d'occasion, par une garantie d'un an. Pour faire valoir un droit à garantie au titre du programme Classic d'AMAG, il y a lieu de prouver que le produit a été acheté chez AMAG Pièces et Accessoires.

La garantie débute le jour de la remise du produit, la date de facturation faisant foi en cas d'incertitude. Un droit à garantie est exclu en cas d'erreur d'utilisation, de montage ou de raccordement, de dommage et d'usure naturelle résultant d'une sollicitation exagérée, de manipulation non conforme et de modification non autorisée du produit par le garage et/ou des tiers.

Pour Classic Parts, la garantie s'applique, en principe, uniquement au remplacement du matériel. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'AMAG. La responsabilité d'AMAG pour des dommages consécutifs à un défaut est exclue dans les limites prévues par la loi.

**For juridique:** Le for juridique est à Zurich.